

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 080-218001576-20260403-AR202604007-AR

SLO

République française



VILLE DE CAMON

Département de la Somme

Portant autorisation d'occupation du domaine public
Mise en place d'un échafaudage

Le Maire de la Ville de CAMON,

Vu les Articles L 2213-1, L2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du code pénal,

Vu le Code de la route, article R 411-1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur ATSHABO Nkoy reçue en Mairie le 1^{er} avril 2026 afin de déposer un échafaudage sur le domaine public devant le 11 rue Henri Barbusse à CAMON, afin d'effectuer le ravalement d'une façade,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la route et des piétons durant les travaux,

ARRETE

Article 1 : AUTORISATION

Monsieur ATSHABO est autorisé à déposer un échafaudage le long de la façade du 11 rue Henri Barbusse du 04 mai 2026 au 29 mai 2026.

Article 2 : SIGNALISATION

L'échafaudage sera installé de manière à ne pas faire obstacle à la circulation, ni au libre accès des propriétés riveraines. Si besoin, une déviation des piétons pourra se faire sur le trottoir d'en face.

Article 3 : SANCTIONS

Monsieur ATSHABO sera responsable des accidents ou incidents résultants des travaux et de l'entrave créée sur le domaine public. L'échafaudage devra être enlevée sans délai à l'issue de la période autorisée. En cas de manquement aux prescriptions du présent arrêté, l'autorisation pourra être retirée immédiatement, sans préavis ni indemnité, et les frais de remise en état du domaine public pourront être mis à la charge du demandeur.

Article 4 : EXECUTION

Monsieur le Maire de CAMON, Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont :

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Maire de Camon,
- Madame la Directrice Interdépartementale de la Police Nationale de la Somme,
- La Police Municipale,
- Monsieur ATSHABO,
- Monsieur Robert CARPENTIER, adjoint à la voirie.

Fait à CAMON, le 03 avril 2026.

Stéphane TELLIEZ

Maire de CAMON

AR N°2026-04-007